

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2016

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 3 octobre 2016 à 20h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mr BACH Philippe - Mme TESTUD Patricia - Mme IMBERT Béatrice - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représentés : Mr BOLEA Marc - Mr MONTELLIER Jean-Luc.

Excusées : Mme CUTILLAS Aurélie- Mme VIVIER Laurence.

Secrétaire : Mme LIAUTAUD Myriam.

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 30 août 2016
2. Remboursement d'une partie de la subvention CAF perçue pour les locaux Impasse des Gravières suite au déménagement du Centre de Loisirs « Les Galopins »
3. Travaux d'éclairage public pour suppression portée et dépose PBA Rue Louis Brioude « Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire »
4. Convention de dématérialisation des marchés publics avec le centre de gestion
5. Décision relative à la prise de la compétence «centre de loisirs» par la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay
6. Convention de mise à disposition du Centre Culturel André Reynaud à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité hormis le dossier n°5 adopté à la majorité.

En matière financière, le Conseil Municipal :

- ✓ inscrit dans le cadre de la décision modificative n° 2 du budget principal le remboursement d'une partie de la subvention CAF perçue pour les locaux Impasse des Gravières suite au déménagement du Centre de Loisirs « Les Galopins » soit 14.235,43€ ;
- ✓ vote la décision modificative n° 2 du budget principal portant sur des virements de crédits sans remise en cause des grands équilibres budgétaires.

En matière d'intercommunalité, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve les termes de la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay portant sur la mise à disposition gratuite et temporaire d'une partie des locaux du Centre culturel André Reynaud à la Commune de Vals-près-Le Puy. En effet, celle-ci vient d'engager une démarche d'aménagement et de construction d'une nouvelle structure dite pôle multi-activités, dans laquelle un grand nombre des activités actuellement réalisées par la Commune ou les associations locales au sein du Centre culturel seront installées. Par conséquent, à compter du transfert de l'équipement à la

Communauté d'Agglomération, et jusqu'à la fin des travaux du nouvel équipement porté par la Commune de Vals-près-Le Puy, certains espaces du Centre Culturel continueront d'être occupés par la Commune.

- ✓ approuve la prise de compétence « Centres de loisirs » par la communauté d'agglomération du Puy en Velay.

S'agissant des autres dossiers, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve l'adhésion de la Commune au groupement de commandes coordonné par le Centre de gestion en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics;
- ✓ valide les travaux d'éclairage Public portant sur la suppression de portée et dépose d'un poteau béton rue Louis Brioude confié au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire pour un montant de 4.200€ environ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.